



Comment soumettre une réclamation sur le site Accès | assurés de SSQ

Capsule 3

Ce document d'information explique comment faire une réclamation pour des frais médicaux couverts par votre régime d'assurance en utilisant le service de réclamation Web du site Accès | assurés de SSQ.

Vous n'êtes pas encore inscrit au site Accès? Pour le faire, consultez la capsule no 1 « Comment s'inscrire au site Accès | assurés de SSQ » sur le site de [l'AREQ](#) sous l'onglet SERVICES puis cliquez sur ASSURANCE COLLECTIVE (ASSUREQ).

Rendez-vous au ssq.ca. Cliquez sur l'onglet CONNEXION, puis sur ASSURANCE COLLECTIVE sous ASSURÉ.

Puisque vous êtes un utilisateur existant, entrez vos informations dans la colonne de gauche.

Une fois dans l'écran d'accueil, cliquez sur FAIRE UNE RÉCLAMATION.

1. Sélectionnez le type de demande de prestations

Sélectionnez le type de demande de prestations que vous souhaitez soumettre. Si le soin pour lequel vous souhaitez réclamer n'apparaît pas dans la liste, il vous est tout de même possible de réclamer en utilisant le formulaire de réclamation traditionnel disponible sur ssq.ca.

2. Renseignements sur le fournisseur

Pour identifier votre professionnel de la santé, deux options s'offrent à vous : entrer son numéro de téléphone ou son nom en cochant la case « J'aimerais effectuer la recherche à l'aide de l'initiale du prénom et du nom ».

Puis cliquer sur RECHERCHER.

SÉLECTIONNER ensuite le professionnel de la santé que vous recherchez dans la liste de résultats.

3. Détails de la demande de prestations

Cette étape est la plus importante. Assurez-vous de bien remplir tous les champs du formulaire afin de vous assurer que votre demande soit complète et conforme.

À noter qu'il vous est possible de soumettre jusqu'à 5 demandes de remboursement à la fois, pour un même fournisseur.

Lorsque vous avez terminé, cliquez sur CONFIRMER.

4. Confirmation de soumission de la demande de prestations

Une fois cette étape complétée, un résumé de votre soumission apparaîtra à l'écran. Si tous les renseignements fournis sont exacts, confirmez en cliquant sur le bouton CONFIRMER.

Si vous constatez qu'une erreur s'est glissée, cliquez sur le bouton MODIFIER pour revenir en arrière.

5. Demande de prestations soumise avec succès

Voilà! Votre réclamation est maintenant soumise chez SSQ. Le remboursement, le cas échéant, vous sera versé en moins de **48 heures**.

La section MONTANT PAYÉ, vous indique immédiatement le montant qui vous sera remboursé.

Si vous désirez imprimer votre confirmation de soumission, cliquez sur le symbole d'imprimante situé du côté supérieur droit de l'écran.

Prenez note qu'il est important de conserver vos factures originales! Il se peut que SSQ en ait besoin pour des vérifications administratives. Assurez-vous de les conserver pour une période minimale de 12 mois.